

Election

En vue des élections municipales et communautaires qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, vous pouvez vérifier votre situation électorale en vous connectant sur le site : service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune de LE PASSAGE, vous devez faire la démarche auprès du secrétariat de mairie ou directement sur le site internet www.service-public.fr. Cette démarche doit **obligatoirement être faite avant le 7 février 2020** pour pouvoir voter pour les élections municipales.

Les conditions pour s'inscrire sur la liste électorale demeurent inchangées, à savoir :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- Être français (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Vous devez fournir un justificatif de domicile récent et une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité). L'inscription se fait soit à la mairie de votre domicile, soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Personnel communal



Médaille du travail

Le 24 janvier, Laurent MICHEL a remis la médaille du travail « argent » à Yolande VILLARD, secrétaire de mairie pour ses 25 années de service au sein de notre commune.

Tous nos remerciements à Yolande VILLARD pour son sens du service public.



Départ en retraite

Après plus de 30 ans au service de la commune, Danielle GIRARD en charge de l'entretien des bâtiments et des services périscolaires, très appréciée des enfants, a pris sa retraite en cette fin d'année.

Nous la remercions pour son travail accompli, son sens du service rendu.

Nous lui souhaitons une très bonne et heureuse retraite.

Arrivées

En novembre, Danaé PAGUET et Nadège BELHEDLI ont pris leurs fonctions aux services périscolaires et à l'entretien des bâtiments. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal.



Nouveaux arrivants en 2019

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

M. DOUCET et Mme KONOPLEVA, chemin du Cabit
M. et Mme LAFFAY, chemin du Cabit
M. BOREL et Mme MASSARD, chemin du Cabit
M. et Mme GEORGER, chemin du Cabit
M. MYSIASEK, chemin des Moriot
M. et Mme LEON, chemin du Moriot
M. EVANGELISTA et Mme SPAGNOL, chemin du Rual
M. GAGET et Mme BOUVAT-MARTIN, chemin de la Fauconnière
M. VICENTE et Mme RODRIGUEZ, chemin de la Fauconnière
M. EMMANUELLI et Mme BILLARD, route de Saint Didier
M. et Mme MANUEL, route de Saint Didier
M. PINHEIRO et Mme OSTROWSKI, route de Saint Didier
M. NIVON et Mme VENTURA, route de Saint Didier
M. et Mme TANZILLI, route de Saint Didier
M. CHAKIRIAN, route de Saint Didier
Mme MILLIAS-BEL, route de Saint Didier
Mme LAPLACE, route de Saint Didier
M. et Mme SORINAS, chemin du Tramoley
M. et Mme LEPEZ, chemin du Tramoley
M. et Mme DEBEC, chemin du Tramoley
Mme ALOISIO et Mme CHICHIGNOUD, chemin du Tramoley
Mme FLORES, chemin du Tramoley
M. DEBATTY, impasse du Tramoley
M. et Mme GROPI, chemin du Souzan
M. GRIFFA et Mme MICHOT, chemin du Souzan
M. TRIPIER et Mme PERICHON, chemin du Souzan
M. GAGET et Mme MOREL, Allée des Grébilles

Nouveaux arrivants 2018



Accueil des Nouveaux nés 2018



Depuis quelques années, la Commission Communale d'Action Sociale a fait le choix d'accueillir les nouveaux nés de l'année à l'occasion des vœux de la Municipalité.

Etat Civil 2019

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2019 (du 10 décembre 2018 au 10 décembre 2019).

Naissances

BARTHELEMY Elyne	12 février 2019
SEVERIN Joyce	7 avril 2019
GRUTTER Ilan	8 avril 2019
GAUTHIER Maëlyne	22 avril 2019
TAFIKI Léa	17 mai 2019
TANGAMA RIORD Tahys	23 mai 2019
CHERTIER Paolina	2 juillet 2019
NIVON Logan	2 juillet 2019
ADOUNI Naya	8 juillet 2019
THUILLIER Marie	29 juillet 2019
GAGET Chelsy	7 août 2019
VILHON Logan	31 octobre 2019
COURTINAT Gabin	18 novembre 2019

Mariage

BOITON Jean-claude et GAUDIOSO Catherine	7 septembre 2019
--	------------------

Décès

FRECHET Paul	27 janvier 2019
MICHEL Raymonde	10 février 2019
PERRIER Suzanne	27 février 2019
MORESTIN-CADET Didier	2 septembre 2019
CARS Maurice	5 septembre 2019
JOURDAN Guy	13 septembre 2019
JEANGUENIN Adrien	27 octobre 2019
MORILLON Claire	17 novembre 2019
POLAUD Jean	6 décembre 2019

Recensement de la population 2020



Le recensement, c'est utile à tous.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies....

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter des questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE.

Le recensement, c'est simple : Pour répondre aux questionnaires, vous avez le choix de répondre par internet, ou sur les documents papiers. Répondez par internet comme 60 % des personnes recensées.

Par internet, l'agent recenseur, recruté par la mairie, va vous remettre des codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier.

Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Le recensement se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Pour la commune de Le Passage deux agents recenseurs ont été recrutés :

Mme Catherine FRECHET et Mme Carole LANFRAY. Elles disposent d'une carte officielle signée par le Maire.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Les données anonymes issues du recensement sont des informations essentielles pour la gestion et l'anticipation des besoins de la commune au service de sa population.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.

Le Maire,
Laurent MICHEL.

Catherine FRECHET

Carole LANFRAY



EMO-SON

La commune participe au projet « Vas-y raconte » proposé par l'association EMO-SON, en partenariat avec le conseil départemental, la région AURA, la fondation de la caisse d'Epargne, Radio couleur chartreuse et soutenu par Serge Papagalli.

« Préparer l'autonomie des générations futures SAVOIR-FAIRE, ASTUCE, REMEDE » au travers d'histoires, d'anecdotes...

Ce projet s'adresse à toutes et à tous.

A vous qui avez plus de 75 ans et plus d'un tour dans votre coffre à souvenirs.

A vous aussi parents, jeunes, qui utilisez un « smartphone » ... et aux autres aussi !

De janvier à juillet 2020, embarquez dans une aventure culturelle, sociale et solidaire.

Vous serez initiés aux techniques élémentaires d'enregistrements et de montage audio par l'association EMO-SON. Vous participerez à la collecte de ces MEMOIRES et contribuerez à la réalisation de documents sonores destinés non seulement à alimenter les archives communales (servant de référents aux écoles et centre de loisirs) mais également à la diffusion radio.

Pour chaque commune participante (Rochetoirin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour et Le Passage), l'association mobilisera :

- Une demi-douzaine de personnes de 75 ans et plus
- Quatre « futurs reporters »
- Un référent
- Des accompagnants/bénévoles

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Maria au 06.65.30.56.34.

EMO-SON est une association loi 1901 à but non lucratif. Site internet : <https://www.emo-son.fr>

Commission Communale d'Action Sociale

La commission communale d'action sociale composée de 9 membres (Laurent MICHEL, Agnès CHAUT-SARRAZIN, Marie-Thérèse CORNU, Michel FRECHET, Rachel ANNEQUIN, Chantal COMTE, Myriam GUILLAUD, Anne-Marie TRUFFA, Christiane VITETTA), a cette année organisé la remise des cadeaux de fin de scolarité aux CM2, le repas de l'amitié, la préparation et distribution des colis de nos aînés, la remise du bon cadeau des nouveaux nés.

Colis de Noël



34 colis de gourmandises et de friandises ont été préparés et distribués par l'équipe de la Commission Communale d'Action Sociale à nos aînés. Ils sont accompagnés d'une carte de vœux fabriquée par les enfants de la garderie périscolaire.

Départ en 6^{ème}

Le 4 juillet, les élèves de CM2 ont reçu leur cadeau (calculatrice et des stylos) en souvenir de leur scolarité dans notre école communale. Remise de cadeau exceptionnelle, initialement prévue le 28 juin et reportée pour cause de fermeture de l'école suite à la canicule, c'est en « petit comité » dans la salle du conseil que celle-ci a eu lieu.

Exceptionnelle aussi, car nous n'avons jamais eu autant de remerciements et de reconnaissance de la part des enfants. Certains élèves ont même dit « qu'ils avaient de la chance d'être dans cette école ». Très beau moment d'échanges et de convivialité.



BECHET Eléna, BRESSON Lucie, DURAND-DAMET Evan, GIROUD Florian, GOBERTIER Alexis, KODISCHE Cloé, PAGUET Helwan, PERRICHON Naëlyn, RAMALHO Nathan, SALTEL Capucine, SERBAT Lili, TANGAMA-RIORD Ilann, (absents de la photo, DUCRET Arthur et VEYRET Clément).

Repas de l'amitié



Pour la 44ème édition du repas de l'amitié, le 17 novembre, 65 convives se sont retrouvées autour d'une belle table et d'un délicieux repas. Chacun et chacune ont apprécié de se rencontrer entre amis ou voisins.

Les animateurs de ce jour Pierre-Luc et Véronique, nous ont fait voyager à travers les années 1960 à 1980 en chansons, un spectacle scintillant, tout en paillettes.

Cette année, de nouveaux invités ont été accueillis pour la première fois. Nous espérons vous accueillir encore plus nombreux l'année prochaine le dimanche 15 novembre.

Passageoises et Passageois de 65 ans et plus, réservez votre date !



Cinéma Plein Air

Première séance. Le 12 juillet, environ 180 personnes ont assisté au film en plein air et en nocturne « Tout le monde debout » en partenariat avec la Communauté de communes les Vals du Dauphiné. La buvette a rapporté 160 € au profit du CCAS.



Ecole Primaire Le Passage



L'école du village accueille actuellement 108 élèves de la petite section d'école maternelle jusqu'à la classe de CM2. Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30, 13h30-16h30.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont dispensées par les professeurs de 11h30 à 12h.

L'école bénéficie d'un service municipal de cantine et de garderie ainsi que de l'usage des terrains de foot, de basket et de la salle des fêtes pour les activités sportives.

Des projets à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école.

Cette année, les élèves assisteront à des représentations de spectacles vivants, participeront à des projets et des visites à caractère artistique, culturel ou scientifique. Ils fréquentent les médiathèques de La Tour du Pin et de Val de Virieu.

Ces projets permettent d'illustrer ou d'introduire les apprentissages scolaires et sont subventionnés par l'association du Sou des Ecoles de Le Passage (à laquelle chaque parent d'élève est invité à participer afin de récolter des fonds, à travers diverses ventes et manifestations au cours de l'année).

Equipe pédagogique et classes :

PS-MS-GS : 31 élèves

Fabienne Fresse-Tranchard, Magali Mazer (le vendredi) + Christèle Béchet (Atsem)



GS-CP-CE1 : 24 élèves

Amandine Dieudonné
+ Michèle Viudez (le matin).



CE1-CE2 : 27 élèves
Jérôme Moine

CM1-CM2 : 26 élèves
Marielle Barbier



Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire 2020-2021 peuvent dès à présent, retirer un dossier d'inscription en Mairie et prendre contact avec la directrice de l'école pour l'admission de l'enfant, au numéro de téléphone suivant : 04.74.88.16.82.

La directrice : Fabienne Fresse-Tranchard

Services Périscolaires

La Mairie a fait le choix d'acquérir un nouveau logiciel de gestion afin de faciliter les inscriptions aux services périscolaires par les familles via le Portail Familles, compatible avec les smartphones et tablettes. D'une utilisation facilitée, il permet une inscription au mois, au trimestre et même à l'année.

Toutes les inscriptions aux services périscolaires se font par le Portail Familles accessible par le site internet de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr - infos scolaires - inscriptions périscolaires.



La date limite d'inscription pour la cantine et la garderie est au plus tard le jeudi à 23h59 pour une inscription la semaine suivante.

Les services périscolaires (cantine et garderie) fonctionnent uniquement les jours scolaires.

Cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h20.

Garderie : l'accueil des enfants a lieu de 07h20 à 08h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 6, lotissement le Jardin des Vernes
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 14, lotissement le Jardin des Vernes
Maître MION pour la propriété SORINAS-BONNET, chemin du Tramoley
Maître GONZATO pour la propriété SERILLON-BRESSON, chemin du Souzan
Maître MION pour la propriété AZAU, chemin de la Motte
SELAS AB2C pour la propriété LAMBERT, chemin du Cabit
Maître BONNARD pour la propriété MOLLION, chemin du Moriot
Maître MARTIN pour la propriété DUPONT, chemin du Rual
Maître BALLESTER pour la propriété LHOMME-OLIVO route de Saint Didier
Maître MION pour la propriété DECOTTERD route de Saint Didier
Maître LAYDERNIER pour la propriété REDON-CHARROT, chemin du Souzan
SCP ARMAND LIONNARD pour la propriété PACCALIN, chemin du Souzan
SELAS AB2C pour la propriété COMMANDEUR, chemin de la Fauconnière
Maître MION pour la propriété GFA des Mollières, chemin des Villettes
SELAS AB2C pour la propriété AUGER, chemin du Moriot
Maître BRIANCON pour la propriété VERHAEGHE, chemin du Cabit
TERRANOTA pour la propriété RAYNAUD-POULET, chemin du Cabit
Maître MARTIN pour la propriété CHOLLAT, chemin du Cabit
SELAS AB2C pour la propriété TESTA, chemin des Villettes
URBA RHONE pour la propriété GFA des Mollières, chemin des Villettes
URBA RHONE pour la propriété WALSER, chemin du Tramoley
Maître CHARLON-POULET pour la propriété RIGOLLIER, chemin du Souzan
Maître BERNERD pour la propriété MATHON, route de Saint-Didier
Maître BERNERD pour la propriété MILLIAS-BEL, chemin de la Motte
URBA RHONE pour la propriété AZAU, chemin de la Motte
ESSENTIEL Notaires pour la propriété GAUTIER, chemin de Chélieu
Maître LIONNARD pour la propriété GROS-BONNIVARD, chemin des Villettes
Maître DEFRADAS pour la propriété GUILLAUD, chemin du Moriot
SELAS AB2C Notaires pour la propriété TESTA, chemin des Villettes
Maître PAGLIAROLI pour la propriété JEANGUENIN, chemin des Bruyères

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUb (certificat d'urbanisme opérationnel – il indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) :

M. CHOLLAT Gérard pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
TDF pour la pose d'une antenne de téléphonie, route de Virieu
M. RIGAUX Patrick pour la construction d'une maison individuelle, propriété FORESTIER, chemin du Moriot.
M. ORTAVENT Georges pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Rual

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2019 :

M. MANUEL Richard pour la pose de quatre fenêtres de toit, route de Saint Didier
M. PIRODON Romain pour la création d'un abri de jardin, chemin du Tramoley le Jardin des Vernes
SELARL AGATE propriété GFA des Molières pour la division d'une parcelle, chemin des Villettes
M. VEYRET Jean pour la création d'un abri de jardin, chemin du Cabit
M. GAGET Jérôme pour la modification de son garage, allée des Grébilles

Mme GUBIAN ML pour la rénovation de deux maisons et modification de l'accès, chemin des Villettes
M. MOLLION Roland, pour la division de sa propriété, chemin du Moriot
AVENIR ENERGIES pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété MICHEL, chemin du Treylard
SELARLAGATE propriété GUILLAUD pour la division d'une parcelle, chemin du Moriot
SELARL AGATE propriété CHOLLAT pour la division d'une parcelle, chemin du Cabit
M. THUILLIER Samuel, pour l'agrandissement de sa maison, chemin du Rual
M. BREBION Bernard, pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Tramoley
M. BARBIER Joseph, pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin des Villettes
M. ARRAULT Martial, pour la modification des ouvertures de sa maison, chemin du Cabit
M. LEPEZ André, pour la création d'une clôture, le Jardin des Vernes
AB SERVICES, pour la pose de panneaux solaires, propriété PIRODON, le Jardin des Vernes
M. BREBION Bernard pour un abri, chemin du Tramoley (avis défavorable)
M. MICHOT Jean pour un abri de jardin, chemin du Souzan
M. MAILLARD Mathieu pour une clôture, chemin du Cabit
M. Mme MATHON Daniel, pour la division d'une parcelle, route de Saint Didier
M. BREBION Bernard pour un abri, chemin du Tramoley
Mme COMAILLE Jocelyne, pour l'ouverture d'une fenêtre, chemin du Moriot
M. SONDAZ Michael, pour remplacement des menuiseries, route de Saint Didier
GREEN PLANET pour la propriété BONGIORNI pour la pose de panneaux solaires, chemin de la Motte
Mme REINHART Adrienne pour la création d'une véranda, route de Saint Didier

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2019 :

Mme GANDIT Véronique pour la construction d'une maison individuelle chemin des Villettes
Mme ALOISIO Marie-Laure pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Tramoley
M. LEON Franck pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
M. QARIOH Maël pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme GUILLAUD Mélanie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
M. COCHARD Philippe pour la construction d'un garage, chemin du Moriot
M. PITHON Florian pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme BIHAN Maureen pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme MILLON Cécile pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
M. DUCLOT Emmanuel pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
M. CAVUOTO Joël pour la construction d'un garage, chemin du Tramoley
M. LAFFAY Jean-Philippe pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
M. LANFRAY Jacques pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Souzan
M. IVALDI Alexandre pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier
M. STAB Jérémy pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme CHARVET Catherine pour la construction d'une maison individuelle, chemin de Chélieu
M. ALPY Claude pour un permis modificatif relatif à son agrandissement, chemin de la Fauconnière
M. BOITON Jean-Claude pour l'agrandissement de sa maison individuelle, chemin du Souzan
M. MEINDER Frédéric pour l'aménagement d'une grange en maison individuelle, chemin du Tramoley.

RAPPEL

Après avoir fait vos travaux dans le cadre d'un permis de construire et/ou d'une déclaration préalable, n'oubliez pas de faire votre déclaration d'achèvement de travaux (service-public.fr) et votre déclaration H1 (impots.gouv.fr) afin de valoriser votre habitation. Vos documents de permis de construire et/ou de déclaration préalable de travaux, sont à conserver sans limite de temps. Ils peuvent être demandés en cas cession de votre bien. Devant le nombre croissant de demande de duplicata d'un dossier de permis de construire, le conseil municipal a fixé à 60 € le coût de recherche aux archives et de reproduction d'un dossier complet.

Présentation d'Enedis

- Enedis (anciennement ERDF) est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain. Enedis est dotée d'une mission de service public de développement, d'exploitation et de modernisation du réseau électrique et de gestion des données associées.
- Enedis achemine l'électricité, en garantissant une desserte de qualité ; elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.
- En chiffres, Enedis en France, c'est :
 - 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension, soit le plus grand réseau d'Europe
 - 36 millions de clients
 - 39 000 salariés

De nouveaux compteurs d'électricité dans la commune de Le Passage

Pour répondre au défi de la transition énergétique, notre réseau de distribution d'électricité a besoin d'être modernisé. Cette modernisation passe notamment par l'installation de **nouveaux compteurs d'électricité Linky** à Le Passage. L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle Enedis est missionnée, est prévue **à partir de juillet 2020**, pour quelques clients et se concentrera essentiellement sur le **mois d'octobre 2020** pour la plupart des foyers passageois. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser...

Vous recevrez un courrier d'information envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant l'installation du nouveau compteur. L'entreprise « 5COM » mandatée par Enedis vous contactera ensuite, au moins 25 jours avant son intervention. Les clients dont le compteur n'est pas accessible sont invités à prendre rendez-vous, tandis que ceux dont le compteur est accessible sont informés de la période d'intervention prévue : ils peuvent recontacter l'entreprise s'ils souhaitent être présent lors de la pose. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ». Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs.

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucuns travaux d'aménagement. L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

En cas de question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au **0 800 054 659** (appel et service gratuit depuis un poste fixe)

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

Avec Linky 	Emménager en toute simplicité En moins de 24 heures, tout est réglé à distance	Relevé automatique de votre consommation Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous	Mieux maîtriser votre consommation Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky	Détection des pannes plus rapide Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides
Sans Linky 	<i>Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.</i>	<i>La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.</i>	<i>Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.</i>	<i>Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appelez pour signaler une panne.</i>

Commission Embellissement Fleurissement Environnement

Comme toutes les années la commission s'est occupée de remplacer les fleurs au printemps et à l'automne. Nous essayons de varier les couleurs et les variétés à chaque changement de saison afin que les jardinières soient toujours garnies.



Le 30 mars était organisée la journée de l'environnement en coordination avec le Sictom de Morestel. Bonne participation : une vingtaine de personnes parents et enfants ; une dizaine de sacs de déchets a été ramassé. D'années en années, nous sommes heureux de constater que les fossés sont beaucoup plus propres.



Merci aux personnes qui ont bien voulu participer à cette matinée. En 2020, elle aura lieu le 4 avril.

La commission vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Voirie

Point à temps et réfection de voirie

Les travaux de point à temps ou emplois partiels ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des Vals du Dauphiné, pour un montant de 14.724,00 € TTC.

Celle-ci a également effectué le réaménagement puis le revêtement de l'aire de retournement de l'impasse du Tramoley. Le montant de ces travaux s'élève à 20.219,40 € TTC.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de 5618 €.



Rappel :



Le stationnement sur les aires de retournement (impasse de la Fauconnière, chemin du Magnit, impasse du Tramoley) est strictement interdit ; ces espaces étant réservés aux véhicules de secours et à ceux des services publics (collecte des ordures ménagères, déneigement, ...).

Travaux d'eaux pluviales

L'entretien et le curage de plusieurs fossés ont été effectués début 2019 par l'entreprise DURAND de Saint Didier de la Tour, pour un montant de 6.214,24 € TTC.

Stade

L'entreprise paysagère CHATEAU GAILLARD PAYSAGE de Val de Virieu a été retenue pour réaliser la réfection du terrain de football pour un montant total de 5.823,07 € TTC. Afin de garantir une bonne reprise de la pelouse, le stade restera impraticable, à minima, jusqu'au 30 juin 2020.

Elagage et broyage

La SARL RABATEL de Montagnieu a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux pour un montant total de 7.702,80 € TTC.

Celle-ci avait également effectué le broyage intermédiaire de l'herbe en bordure des chemins au printemps, pour un montant de 2.822,40 € TTC.

Entretien des haies

Il est bon, compte tenu notamment des derniers événements climatiques, de rappeler que ce n'est pas aux collectivités d'assurer l'entretien des haies ou arbres privés, situés en bordure du domaine public. Les collectivités réalisent uniquement les travaux d'entretien permettant d'assurer la visibilité à tous les usagers de la voie publique. Au fil des années, avec la mécanisation et le recours à des prestataires externes, voulant certainement bien faire, ces derniers sont allés au-delà de ce qui leur était demandé, et progressivement les propriétaires « oublient » leurs devoirs d'entretien.

Cette réglementation est régie par le code civil de 1804, mais toujours pleinement applicable et complété régulièrement : *« les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux et les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public ».*

- Respecter les hauteurs maximales (Article 671 du code civil) : les plantations ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur si elles se trouvent à moins de 2 mètres de la limite séparative, la hauteur ne doit pas dépasser deux fois la distance avec la limite séparative pour les plantations au-delà des 2m (la distance se calcule du milieu du tronc). Exemple, un arbre planté à 4m de la limite ne doit pas dépasser 8m de hauteur.
- Responsabilité du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881) : le propriétaire est pleinement responsable des plantations situées dans sa propriété (qu'il les ait plantées ou non).
- Entretenir les plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 et Loi du 12 février 1921) : tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative.

Si vos plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Rappel :

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.



Comme nous avons pu le voir dernièrement, nous sommes de plus en plus dépendants des ressources électriques et de télécommunications, donc avec des conséquences financières pouvant être très lourdes en cas de coupures. Dans nos communes, les réseaux de transport sont essentiellement aériens et donc potentiellement fortement impactés par une haie trop haute, la chute d'un arbre ou d'une branche. Il est donc essentiel que tout le monde réalise régulièrement l'entretien des végétaux dont il est responsable. N'oubliez pas qu'en cas d'incidents ou votre responsabilité serait engagée, votre assurance pourrait ne pas prendre en charge les préjudices éventuels, s'il est démontré que ceux-ci sont consécutifs à un défaut d'entretien vous incombant ! Et les préjudices peuvent être très importants en fonction du nombre de maisons ou entreprises coupées ...

Bâtiments communaux

Travaux réalisés au cours de l'année 2019

Appartement communal du bâtiment mairie

Comme en 2017, suite au départ des locataires, nous avons cette année, rénové le 2^{ème} appartement situé à l'étage du bâtiment Mairie.

Montant total des travaux : 49 942,30 € TTC détaillés ci-dessous :

❖ Les travaux d'électricité, et de démolition « *cheminées, cloisons, revêtement de sol* » ont été effectués par l'agent communal. Montant des fournitures électriques : 1898,32 € TTC.

❖ Travaux de plomberie/chauffage : raccordement et pose des radiateurs avec reprise de la tuyauterie. Installation d'une cabine de douche, d'un meuble-vasque, d'un évier sur meuble 3 portes et d'un chauffe-eau ; réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 13 971,60 € TTC.

❖ Travaux de menuiserie :

Le revêtement de sol sur support préparé ainsi que la fourniture et pose de bloc-portes, de plinthes, de tablettes de fenêtres et l'aménagement de placards-penderie ont été réalisés par l'entreprise COMTE à St Didier de la Tour, pour la somme de 12 305,58 € TTC.



Les travaux d'isolation, faux-plafond, cloisons sèches, doublage et peinture ont été confiés à l'entreprise les Plaquistes des Terres Froides à Doissin, pour un montant de 18 573,60 € TTC.

Les travaux de carrelage et faïences ont été réalisés par l'entreprise Régis CARRELAGE à St Didier de la Tour pour la somme de 3 193,20 € TTC.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de 8 000 € de la part du Conseil Départemental, dans le cadre du programme d'économie d'énergie dans les appartements communaux.

Bâtiments scolaires

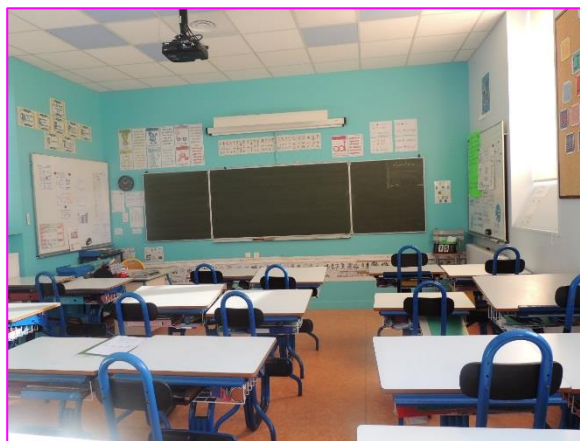
Rénovation de la salle de classe N°4 CM1-CM2 :

Les travaux réalisés par l'agent communal et la commission bâtiment sont :

La mise en place de pavés leds, le remplacement des dalles de plafond et la peinture des murs.

Le coût des fournitures, s'élève à 1 293,39 € TTC.

Le remplacement d'un radiateur dans cette classe a été effectué par l'entreprise GIROUD à Le Passage pour la somme de 600,00 € TTC.



L'installation, d'une VMC dans les classes maternelles, en vue du traitement de l'air a été réalisée par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 5169,24 € TTC.



Installation de la VMC dans la salle d'évolution de la maternelle.

Contrôle de la qualité de l'air

Pour répondre à la nouvelle obligation de contrôle de la qualité de l'air, la commune s'est appuyée sur le Conseil en Energie Partagé (CEP) mis à disposition par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné en partenariat avec la CAPI et l'AGEDEN. La phase diagnostic et analyse est en cours de réalisation.

Salle Mont Blanc

Suite à une demande d'associations locales, 4 placards ont été réalisés par notre agent communal et la commission bâtiments. Le coût des fournitures, s'élève à : 980,37 € TTC.



Jeux de pétanque

Mise en place par l'agent communal de deux projecteurs sur un poteau de récupération (ancien candélabre du rond-point), pour l'éclairage des jeux de pétanque le long du stade. Le coût des fournitures s'élève à 345,34 € TTC.

Salle des fêtes

Installation de luminaires LED en remplacement des rampes de néons, ceux-ci datant de la création de la salle des fêtes, en 1981. Remplacement des blocs d'ambiances au plafond (blocs de secours). Ces travaux ont été confiés à la SARL PERRIN Electricité à Val de Virieu pour un montant de 7 161,60 € TTC.

Gérard CHOLLAT

Responsable de la commission Bâtiments communaux

Acquisitions 2019

- Panneaux de signalisation routière pour un coût de 2 177,69 € TTC.
- Désherbeur thermique pour un coût de 2 940,00 € TTC.
- Tabourets et chaises pour le réfectoire et la garderie périscolaire pour un coût de 1 760,81 € TTC.
- Mixeur pour la cantine pour un coût de 470,30 € TTC.
- Meubles bibliothèques pour l'école pour un coût de 447,65 € TTC.
- Tableaux interactifs pour deux salles de classe pour un coût de 6 348,00 € TTC.

Budget communal

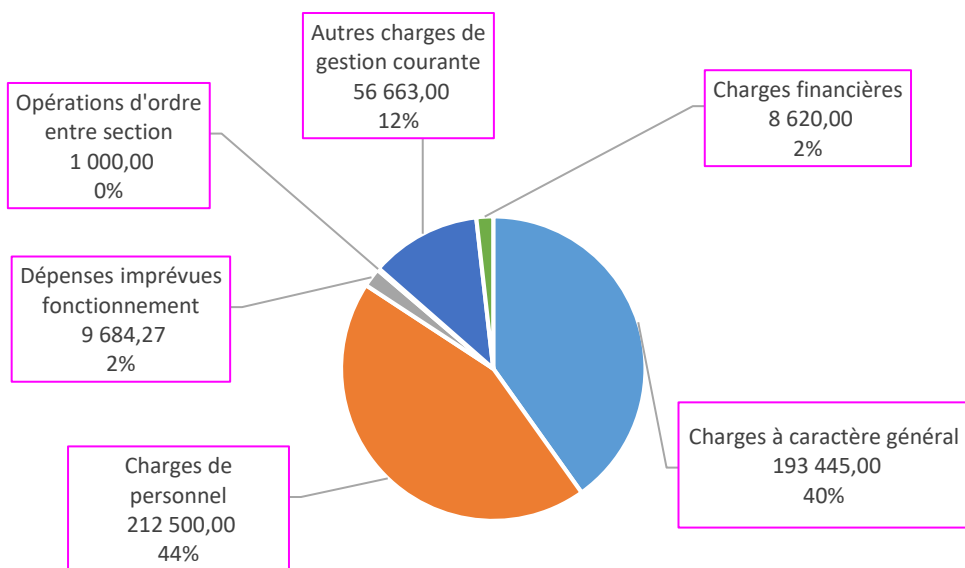
Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 125.277,27 € et un excédent d'investissement de 64.997,79 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante : affectation en section d'investissement de 110.000 € et report en section de fonctionnement de 15.277,27 €.

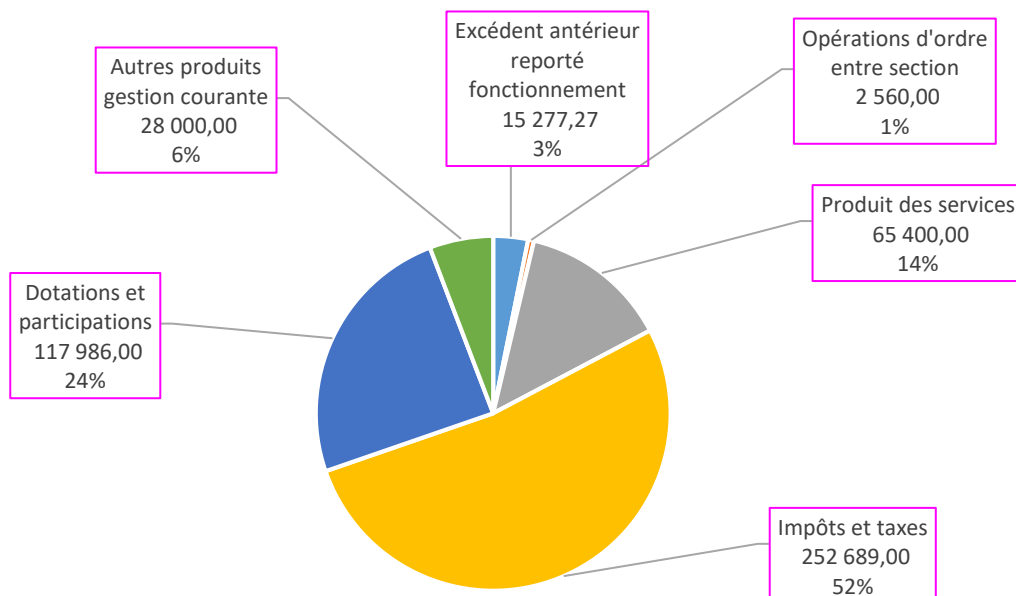
Pour l'année 2019, le budget primitif s'élève à la somme de 481.912,27 € en section de fonctionnement et à la somme de 298.730,00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2019

Dépenses de fonctionnement

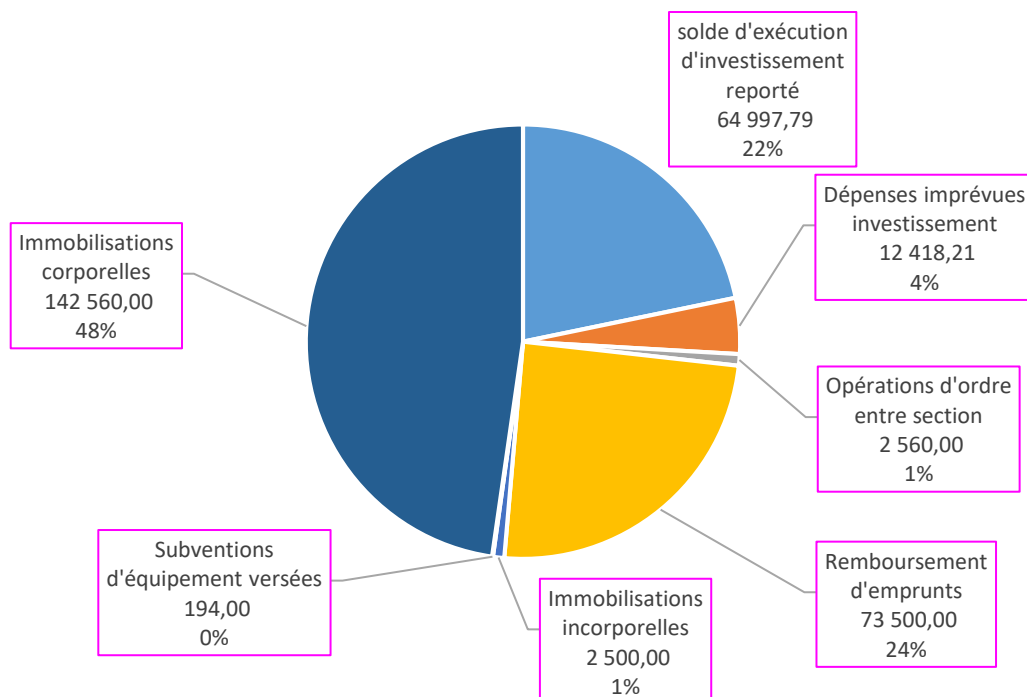


Recette de fonctionnement

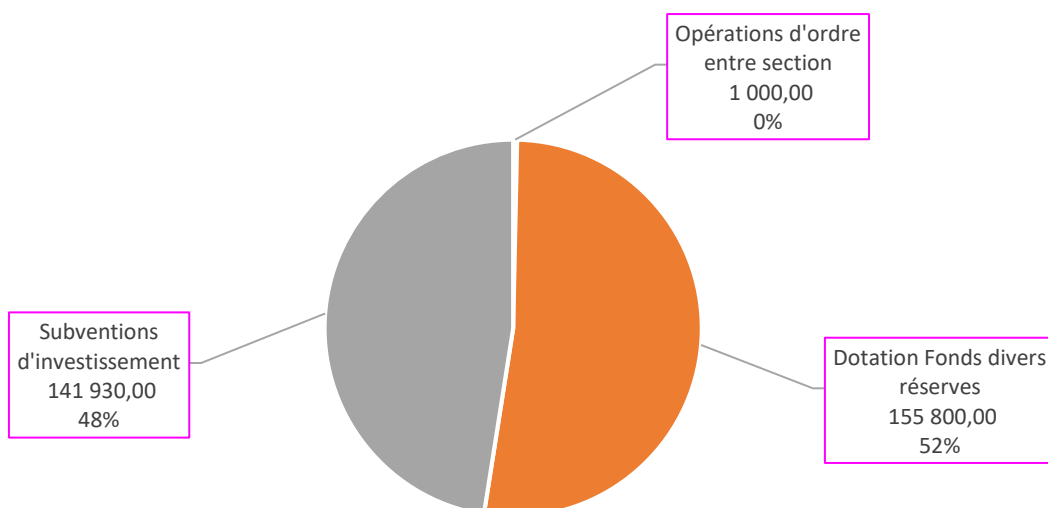


Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2019

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Sécurité des piétons la nuit

Message de sensibilisation du Commandant de la brigade de proximité de Val-de-Virieu aux administrés et plus particulièrement aux parents d'enfants ou d'adolescents qui prennent chaque jour les transports scolaires sur nos communes.

L'obscurité saisonnière peut mettre les enfants en danger sur les trajets piétons "MAISON / ARRÊT DE BUS", en bordure d'axes routiers parfois dépourvus d'éclairage public.

Le 21/11/2019 une lycéenne a été heurtée par un automobiliste qui ne l'avait pas vue. Cet accident fort heureusement sans gravité aurait pu être évité par quelques mesures simples.

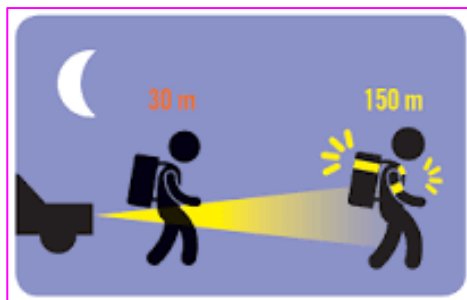
Chaque année, le passage à l'heure d'hiver est marqué par un pic d'accidents et de mortalité chez les piétons. Rappel des dangers et des règles de prudence aux usagers de la route en période d'obscurité :

❖ L'heure d'hiver : un danger pour les piétons

Augmentant la période d'obscurité, le passage à l'heure d'hiver est souvent marqué par une sur-accidentalité routière des piétons aux heures de pointe : à l'aube (8h-10h) et au crépuscule (17h-19h).

La nuit et au crépuscule, la visibilité est réduite. Un piéton est donc peu visible des conducteurs et les risques d'accidents sont plus élevés.

❖ Sans aucun équipement rétro réfléchissant, les piétons ne sont visibles qu'à 30 mètres, contre plus de 150 mètres lorsqu'ils en sont équipés.



Or, pour un automobiliste, la distance d'arrêt est au minimum de :

- 25 m (38 m sur route humide) pour une vitesse de 50 km/h.
- 81 m (120 m sur route humide) pour une vitesse de 90 km/h.

Pour se rendre plus visible, le piéton doit donc :

- Préférer les vêtements de couleurs claires.
- Privilégier des vêtements et chaussures équipés d'éléments rétro réfléchissants dès leur fabrication. Pour les enfants, choisir un cartable avec des bandes rétro réfléchissantes sur les bretelles, les côtés et le dos du sac, pour que l'enfant soit visible sous tous les angles.
- Apprendre à l'enfant à marcher le plus loin possible de la chaussée : s'il n'y a ni trottoir, ni accotement, marcher sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.

En plus des dispositifs réfléchissants dont peuvent être équipés certains cartables des enfants, il est aussi conseillé de coller des stickers fluorescents sur ceux-ci pour renforcer davantage encore leur visibilité auprès des autres usagers de la route.

❖ **Automobiliste, adopter les bons réflexes pour la conduite de nuit.**

Le soir, les automobilistes doivent redoubler de vigilance et se méfier des « trous noirs », passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir.

Pour circuler en voiture de nuit, quelques conseils de prudence sont à respecter :

- Adapter toujours sa vitesse
- Circuler les vitres sèches et désembuées : les reflets masquent la présence d'un piéton
- S'écarter au moins d'un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons

Communauté de communes les Vals du Dauphiné



La Maison de services au public est un guichet d'accueil polyvalent chargé d'accompagner et d'aider les usagers dans toutes les démarches administratives de la vie professionnelle et quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

A compter de 2020, elle s'appellera désormais Maison France Services.

Les services disponibles :

La caisse d'allocation familiale, l'assurance maladie, l'assurance retraite, la MSA, pôle emploi, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le conseil départemental, le GRETA (formation continue pour adultes), la mission locale, le point d'accès au droit, le point info famille, le point info jeunesse, le point information autonomie, habitat et développement, Initiative Nord Isère, la permanence juridique.

La Maison de Services au Public est située à Pont de Beauvoisin (Isère), chemin des Pâquerettes – 38480 Le Pont-de-Beauvoisin (projet de création d'une Maison France Services en 2020 à la Tour du Pin).

Vous pouvez la contacter par téléphone au 04.76.32.71.99 ou par mail msap@valsdu-dauphine.fr

Elle vous accueille les jours suivants ;

Lundi, mardi et mercredi de 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30 et le vendredi de 9h00 / 12h30

(+ Possibilité de rendez-vous à domicile)

Famille enfance et jeunesse

Le RAM (Relais d'Assistants Maternels) est un lieu d'information, d'échanges, d'écoute et d'animation au service des parents (et futurs parents), des enfants et des assistants maternels.

Pour la commune de LE PASSAGE des permanences ont lieu sur rendez-vous le lundi de 13H30 à 15H30 (semaines impaires à Saint André le gaz) et le vendredi de 16h à 18h30 à Val de Virieu

Contact téléphonique au 04.26.78.39.84 le lundi de 16h à 17h et le vendredi de 13h30 à 15h30

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné accueille vos enfants :

- de 3 à 11 ans dans ses centres de loisirs. Tous disposent des agréments de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle et Infantile.



Les **7 centres de loisirs des Vals du Dauphiné** sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Chaque centre, en fonction de sa localisation et de ses équipements propose des activités adaptées à chaque tranche d'âges.

Par ailleurs, la Communauté de communes **finance 5 autres centres de loisirs** sur le territoire.

- accompagne les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans, dans leur temps péri et extrascolaire au plus proche de leur lieu de vie.

Ces actions s'inscrivent dans un projet pédagogique élaboré par notre service de spécialistes de la jeunesse. Elles favorisent l'ouverture au monde via :

- des animations culturelles, sportives et éducatives ;
- un soutien et accompagnement de projets de jeunes ;
- des offres de séjours et de loisirs durant les vacances ;
- des animations de prévention ;
- des infos en direction des jeunes ;
- un accompagnement à la scolarité...



PLAN CLIMAT VDD



Après un an de travail, le Plan climat arrive !

L'objectif de cette année de travail piloté par Les Vals du Dauphiné a été de co-construire un plan d'action concret, ambitieux et réaliste, permettant de lutter contre les changements climatiques et de s'y adapter.

Un projet construit ensemble

Pour cela, tous les acteurs du territoire ont été mobilisés à travers des ateliers, séminaires, forums et réunions décisionnelles, afin de donner leur point de vue, faire remonter les priorités et proposer des actions. Collectivités, associations, partenaires institutionnels, acteurs économiques, de l'enseignement et de la formation, de l'environnement, des déchets, de l'énergie... tous ont contribué à ce projet !

Le résultat : un projet de 71 fiches actions portées par une vingtaine de structures, à mettre en œuvre sur les six années de durée du plan climat.

La Communauté de communes porte la moitié de ces actions et a défini un budget prévisionnel annuel d'environ 100 000 €, s'ajoutant aux 80 000 € actuels dédiés aux actions de développement durable. En bilan, plus d'un million d'euros sur 6 ans sont fléchés par la collectivité.

Sur quoi travaille-t-on ? 5 domaines d'actions prioritaires ont été identifiés :

Les bâtiments résidentiels et tertiaires - L'agriculture - Les mobilités - La production d'énergies renouvelables - L'animation du plan et la sensibilisation.

Quelques actions phares :

- Soutenir la rénovation de l'habitat individuel avec la plateforme MA RENO,
- Déployer le conseil en énergie partagé pour permettre aux communes de mieux maîtriser les consommations de leur patrimoine,
- Être exemplaire sur les nouvelles constructions publiques (conception bioclimatique, éco-matériaux locaux, réglementation thermique, ...),
- Elaborer un Projet Alimentaire de Territoire permettant de rapprocher les consommateurs (individuels ou collectifs) des producteurs locaux,
- Accompagner les agriculteurs pour rendre les systèmes résilients,
- Développer une gestion vertueuse des forêts pour piéger le carbone et favoriser la biodiversité,
- Axer les politiques d'urbanisation sur la revitalisation des centres-bourgs,
- Définir une stratégie et un plan d'action de mobilité territoriale en partenariat avec les communes et les acteurs économiques,
- Favoriser les mobilités douces (vélo, marche),
- Encourager le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, biogaz, bois...) en restant vigilant sur les impacts potentiels,
- Accompagner des projets citoyens de production d'énergie renouvelable,
- Organiser des événements de sensibilisation grand public associant l'ensemble des acteurs,
- Développer un conseil « PLAN'ET » sur les projets de développement durable locaux,
- Former les élus et les techniciens et favoriser les échanges de pratiques.

Les étapes à suivre.

D'ici la fin de l'année, les fiches actions seront finalisées et le plan climat sera envoyé aux autorités pour avis. Une consultation publique suivra : chacun pourra donner son avis sur le projet de plan climat ! La consultation aura lieu sur le site internet de la collectivité et des permanences seront organisées. A la suite, une fois les modifications intégrées, le plan sera soumis au vote du Conseil communautaire pour adoption.

Un plan évolutif

Toutes les contributions sont les bienvenues et pourront enrichir le plan tout au long de son existence. N'hésitez pas à nous contacter (contact@valsdudauphine.fr). Les communes seront conviées à participer et pourront, si elles le souhaitent, signer une charte d'engagement avec une liste d'actions à mettre en œuvre.

Ruches et Miel

La seconde récolte de miel des ruches installées sur notre commune a été moins importante que l'an passé. Les conditions climatiques de grande chaleur ont atteint les abeilles. Un pot de miel a été glissé dans le colis de Noël de nos aînés, par la commission communale d'action sociale (CCAS).

Nous savons bien que les abeilles sont menacées.

Face à l'inquiétante diminution des populations d'abeilles, nous avons tous les moyens d'agir. À commencer par ce que nous choisissons de planter dans notre jardin, en privilégiant les plantes et fleurs mellifères (plantes préférées des abeilles car elles ont une floraison abondante et riches en nectar) telles que la lavande, la coriandre, le thym, la jacinthe, la bourrache, la sauge, le crocus, le géranium, le dahlia, le myosotis, le zinnia, le cosmos, la marguerite, le tournesol...



Cosmos



Zinnia



Sauge



Coriandre

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01.49.55.82.22.

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).



SSIAD des deux Vallées



Le SSIAD ADMR DES DEUX VALLEES est une association locale de Service de Soins Infirmiers à Domicile, présidée par Mme Catherine PONCET.

D'une capacité de 34 places, notre service permet le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, malades ou dépendantes. Il intervient sur prescription médicale.

Une équipe d'aides-soignantes diplômées intervient à domicile pour la prise en charge des soins d'hygiène. Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, aidées d'une secrétaire pour les démarches administratives.

L'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles. Aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale.

Contact : SSIAD - 61 Rue de la Bourbre - 38730 VAL DE VIRIEU

☎ 04.74.88.29.60 ssiaddvsi@fed38.admr.org

A.D.M.R



L'ADMR va fêter en 2020 ses 75 ans d'existence. Animée par des bénévoles engagés et portée par des valeurs de proximité, de solidarité et de respect des personnes, elle a pour vocation première d'accompagner les personnes dans les actes quotidiens de la vie.



C'est ainsi qu'elle contribue au maintien à domicile, pour faire face aux difficultés liées à l'âge, au handicap ou à la maladie.

Elle développe par ailleurs des services de confort (jardinage, bricolage, garde d'enfants à domicile), répondant ainsi aux nouveaux modes d'organisation des familles.

Forte de 14 salariés, qui sont autant de personnels qualifiés, l'ADMR de Saint Didier de la Tour favorise l'emploi local et renforce le lien social sur les 5 communes dont Le Passage, où elle exerce son action.

Pour nous contacter 7 jours sur 7, téléphonez au : 04.74.97.54.05 et laissez vos coordonnées et votre message afin que nous puissions vous rappeler.

Recevez nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président, Dominique CULIOLI

Si vous disposez d'un peu de temps et avez envie d'agir, de transmettre vos connaissances, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles.

Contact :

ADMR DE SAINT DIDIER DE LA TOUR - 13 route de l'Eglise - 38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR

Tél : 04 74 97 54 05 - Mail : admrdito@wanadoo.fr – site internet : www.admr.org

Mission Locale

La Mission Locale Nord Isère est une association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère.

Présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets, Les Avenières, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jamezieu, elle propose aux jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés :

- ☐ Un Accueil et un suivi individualisé et personnalisé,
- ☐ Un Accompagnement renforcé pour l'accès à l'Emploi et à l'Entreprise,
- ☐ Un Accueil et un suivi sur les questions de vie quotidienne (Logement, Santé, Mobilité, Justice...) avec ses partenaires.

Elle est en charge du dispositif « Garantie Jeunes » piloté par l'État, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, vivant dans des conditions de ressources précaires. L'entrée est soumise à conditions et validée par une commission. Le jeune en « Garantie Jeunes » s'engage pour un an et est accompagné vers et dans l'emploi, avec un maximum de périodes en entreprise (stage ou emploi). Il perçoit un soutien financier, sous la forme d'une allocation.



1er réseau pour l'emploi
et l'autonomie des jeunes

Information

Orientation

Formation

Emploi

Vie quotidienne

**Jeunes
16-25 ans**

Site de La Tour du Pin

Maison de l'Emploi & de la Formation
7 Rue Pierre Vincendon

Tél. : 04 74 97 64 67

@ : contact@mlni.fr

Ouvert du lundi au vendredi

8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Fermeture les jeudis après-midis

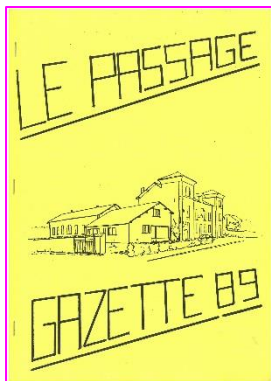
Permanences à

*Pont de Beauvoisin et Les Abrets-en-Dauphiné
sur rdv au 04 74 97 64 67*

La Mission Locale accompagne les jeunes
de 16 à 25 ans dans leurs parcours
d'insertion sociale et professionnelle.



Le Passage – Il y a 30 ans



Elections municipales de 1989 :

- Camille BARBIER est réélu Maire
- Daniel BECHET, Suzanne PEROUZE et Gabriel GRIVOLLA sont élus adjoints. Votre serviteur d'aujourd'hui, fait son apparition au Conseil municipal.

Des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés pour un montant de 442 355 F.

Le réfectoire de la cantine a été repeint après la réalisation d'une isolation acoustique par le faux-plafond.

Sont évoqués la réfection de la salle des mariages et l'agrandissement de la salle des fêtes.

La réflexion est lancée sur la création d'un réseau d'assainissement collectif sur les secteurs du Moriot et du Tramoley.

Les ordures ménagères sont désormais collectées toutes les semaines.

Le comité des fêtes organise des cours de secourisme faits par la Croix Rouge (près de 30 participants). Le Président est Pierre CHOLLAT.

L'amicale Boule se porte toujours bien et organise plusieurs concours, sous la présidence de Maurice CHOLLAT.

Pour sa seconde année d'existence, le club de tennis triple son nombre d'adhérents.

Les bons résultats se poursuivent à l'ASP Basket.

Le club des Edelweiss poursuit ses activités dont 2 voyages organisés au cours de l'année.

L'association Sports et Loisirs de divise en 2 sections : gymnastique volontaire et yoga.

A la cantine, le prix du repas passe à 14,50 F. Tiens, tiens ... un rappel à l'ordre est également fait auprès des parents afin qu'ils pensent bien à inscrire leurs enfants à l'avance !

Trois emplois à temps partiels sont créés suite au départ à la retraite de M. Berger-Rabot (cantonnier) : Emile Sakanovic agent d'entretien, Christèle Perrin-Bit ASEM, et Danielle Girard pour l'entretien des bâtiments.

Côté Etat Civil, on enregistre 3 naissances, 4 mariages et 5 décès. Côté urbanisme, on recense 2 Permis de Construire.

Une nouvelle perception ouvre ses portes en 1989 à Virieu pour le canton. Elle les refermera définitivement en 2015 ...

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

Félicitations à Florentine COMTE pour cette belle photo de la Bourbre réalisée à l'occasion du concours photos organisé par le SMABB. Celle-ci a été classée dans le Top Ten, parmi les 300 clichés présentés.

